



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de Londinières n°2024_053

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 Août à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Baillolet.

Sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Objet : Musique à l'école

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 26

Absents : 1

Absents excusés : 6

Pouvoirs : 0
Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Mme Lermechain
Maryse

Délibération transmise en Sous-Préfecture et ayant fait l'objet des formalités de publicité – certifiée exécutoire, la Présidente

BAILLEUL-NEUVILLE	Mme CARNET Céline
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse
BURES-EN-BRAY	M. LÉVÊQUE Jacky, Mme BRETON Charlyne
CLAIS	M. LEBORGNE Vincent, Mme CAMENISCH Sabine
CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul, M. LEFEBVRE Luc
FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian
FRESNOY-FOLNY	M. DEBURE Gilbert , M. HAESAERT Médard, Mme CAPLET Corinne , M. DUPUIS François
GRANDCOURT	M. DE CHEZELLES Arnaud Abs excusé, M. ROBIN Emmanuel Abs excusé
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET Armelle, M. DUMOUCHEL Jean-Marie, Mme MARTEL Régine, M. HURARD François, Mme DEPOIX Marie-Claude, Mme LEGRAND Catherine Abs excusée, Mme WATTELLIER Nathalie Abs excusée
OSMOY-SAINT-VALERY	Mme BOURGEOIS Marie-Josée, M. LECLERC David
PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé
PUISINVAL	Mme LEDUE Sabine Abs
SAINTE-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial, M. MOREL Jean-Marc
SAINTE-PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER Bénédicte
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno, Mme DESBUREAU Régine Abs excusée
WANCHY-CAPVAL	M. BOINET Olivier Abs excusé, M. TAFFIN Guy

Le conseil communautaire délibère et décide de prendre en charge 40% des frais des interventions musicale à l'école, plafonnée à 1000€. Cette délibération est valable pour 2024 et reste valable pour les années qui suivent jusqu'à nouvel avis du conseil communautaire.



BILOQUET Armelle